

425
 426

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Compte administratif du budget annexe de la gestion des déchets ménagers pour l'exercice 2018

P. J. : - 2 projets de délibération
 - 1 maquette budgétaire

I. INTRODUCTION

Créé en 2013, le budget annexe relatif à la gestion des déchets ménagers permet de centraliser en termes budgétaires les différentes actions engagées par la Ville sur ce domaine de compétence, afin d'apprécier le coût des prestations servies aux usagers pour ce Service Public Industriel et Commercial (SPIC) et de déterminer le prix du service dont doit s'acquitter l'utilisateur.

Le compte administratif du budget annexe de la gestion des déchets ménagers pour l'exercice 2018 présente un résultat définitif excédentaire de 157.722.549 F/CFP, se décomposant comme suit :

Détermination du résultat		Montant
1	Résultat d'exploitation	102.171.611
2	Résultat d'investissement	112.798.719
3	Résultat de clôture 2018	(= 1 + 2)
		214.970.330
4	Restes à réaliser d'exploitation	-9 090 121
5	Restes à réaliser investissement	- 48 157 660
6	Résultat définitif 2018	(= 3+4+5)
		157.722.549

Ce compte administratif du budget annexe de la gestion des déchets ménagers est conforme au compte de gestion du Trésorier de la province Sud qui présente le même résultat de clôture pour l'exercice 2018, comme récapitulé dans le tableau suivant :

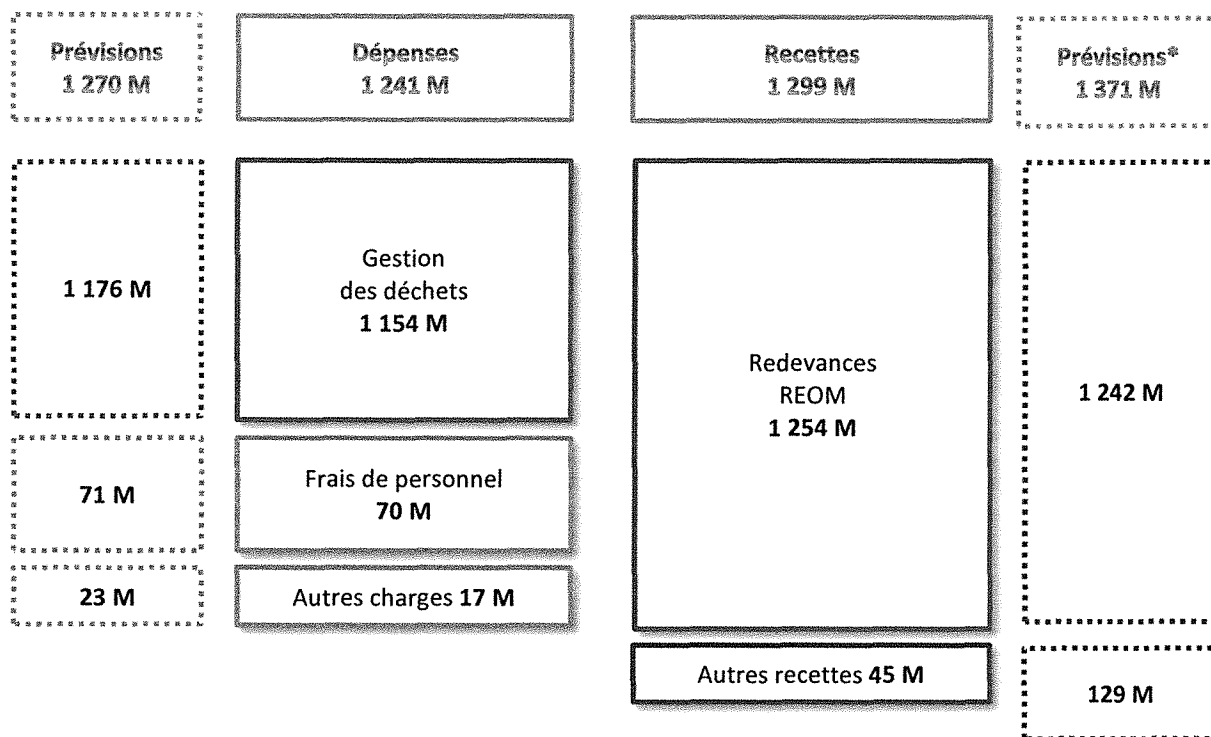
Budget annexe des déchets ménagers	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	76.178.932	-	36.619.787	112.798.719
Exploitation	141.628.842	-	-39.457.231	102.171.611
TOTAL	217.807.774		-2.837.444	214.970.330

Dans le présent rapport, seules seront exposées les dépenses et les recettes réelles par section. En effet, les opérations d'ordre, sans incidence sur la trésorerie communale et s'analysant comme des écritures comptables non représentatives de l'activité de la Commune, ne feront pas l'objet d'un commentaire détaillé mais d'une présentation synthétique dans la cinquième partie du rapport.

De même, les résultats reportés d'exploitation et d'investissement, comptabilisés quant à eux en opérations réelles, ne seront pas commentés.

II. LA SECTION D'EXPLOITATION

L'exploitation pour la gestion des déchets ménagers s'est opérée comme suit (en millions) :



*hors résultat reporté 2017

A. LES DEPENSES D'EXPLOITATION

Prévisions	% engagement	mandatés	% mandatement	reportés
1.271.347.313	98,31 %	1.240.793.571	97,60 %	9.090.121

Les dépenses d'exploitation ont été mandatées à hauteur de 1.240.793.571 F/CFP, soit 97,60 % des prévisions budgétaires. Elles se répartissent comme suit :

➤ Gestion des déchets : 1.153.806.499 F/CFP

- collecte et traitement des ordures ménagères	: 897.503.410 F/CFP
- collecte des déchets verts et objets encombrants	: 85.425.586 F/CFP
- collecte et traitement des points d'apport volontaire	: 46.653.599 F/CFP
- assistance - gestion des ordures ménagères et déchets verts	: 99.740.554 F/CFP
- collecte et traitement des recyclables « opérations pilote »	: 1.503.004 F/CFP
- études sur la stratégie des déchets	: 7.322.773 F/CFP
- programme local de prévention des déchets	: 4.479.535 F/CFP
- interventions techniques sur les points d'apport volontaire	: 1.621.276 F/CFP
- charges d'administration refacturées	: 4.495.980 F/CFP
- frais généraux et fournitures (dont frais de communication)	: 5.060.782 F/CFP

- Charges de personnel : 70.172.603 F/CFP

Il s'agit du coût du personnel affecté à ce service en 2018, faisant l'objet d'une refacturation du budget principal sur lequel émargent les agents.

- Autres charges : 16.814.469 F/CFP

Elles comprennent des annulations de titres sur les exercices antérieurs d'un montant de 7.254.610 F/CFP, les intérêts de l'annuité de la dette mandatés à hauteur de 1.667.503 F/CFP ainsi qu'une compensation exceptionnelle versée au Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa d'un montant de 7.892.356 F/CFP.

B. LES RECETTES D'EXPLOITATION

Prévisions*	titrés	% titrés
1.370.770.000	1.298.743.998	94,75 %

**hors résultat reporté 2017 : 141.628.842 F/CFP*

Les recettes d'exploitation ont été titrées à hauteur de 1.298.743.998 F/CFP, soit 94,75 % des prévisions budgétaires. Elles se répartissent comme suit :

- Produits de la redevance : 1.253.773.720 F/CFP

En contrepartie des dépenses d'exploitation présentées ci-dessus et des services rendus aux usagers, le produit de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) constaté en 2018 s'élève à 1.253.773.720 F/CFP et se décompose comme suit :

- redevance de collecte : 879.760.753 F/CFP
- redevance de traitement : 374.012.967 F/CFP

L'exploitation du budget annexe des déchets ménagers est équilibrée principalement par la redevance comme l'exige la réglementation. Il n'a donc pas été nécessaire de recourir à la subvention d'équilibre prévue du budget principal de 87.000.000 F/CFP.

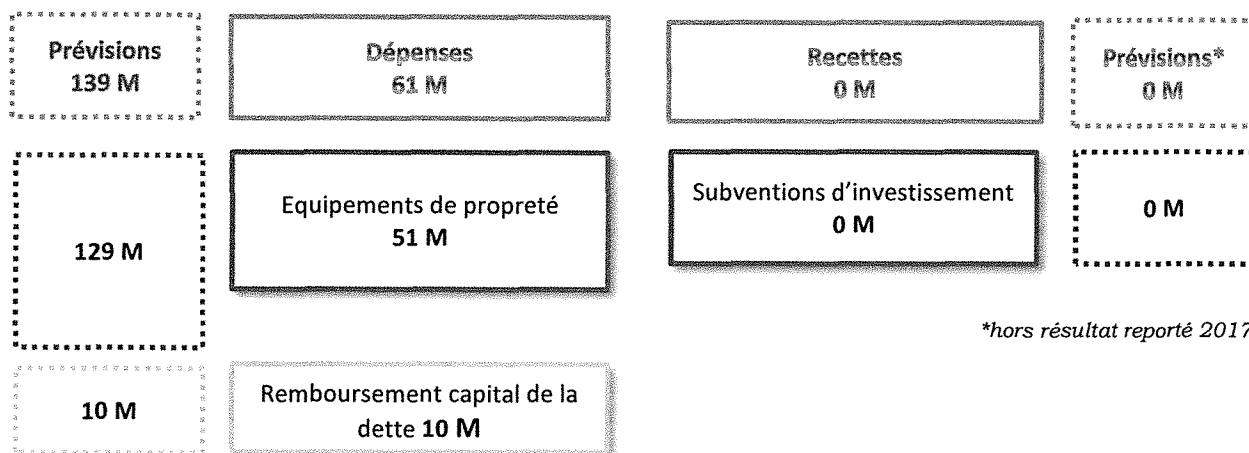
- Autres recettes : 44.970.278 F/CFP

Une partie des actions menées sur la prévention des déchets, sur le programme de compostage domestique et sur la collecte sélective en points d'apport volontaire a été cofinancée par la province Sud pour un montant de 35.000.000 F/CFP.

Enfin, des produits exceptionnels ont été constatés à hauteur de 9.970.278 F/CFP, dont 3.461.302 F/CFP de mandats annulés et 4.174.428 F/CFP de remboursement de bacs et de sommes prescrites.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En investissement, l'exécution du budget s'est opérée comme suit (en millions) :



A. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Prévisions	% engagement	mandatés	% mandatement	reportés
138.901.196	78,43 %	60.787.871	43,76 %	48.157.660

Conformément à la stratégie déchets visant la réduction et l'enfouissement, des travaux et des acquisitions ont été réalisés à hauteur de 51.005.280 F/CFP en 2018, répartis comme suit :

- acquisition de colonnes pour les points d'apport volontaire	:	8.193.022 F/CFP
- acquisition de bacs à ordures ménagères	:	40.003.635 F/CFP
- acquisition d'équipements de prévention des déchets	:	2.265.936 F/CFP
- acquisition d'outillage	:	89.383 F/CFP
- travaux sur le réseau des points d'apport volontaire	:	453.304 F/CFP

Enfin, le montant du remboursement de la dette en capital effectué pour ce budget annexe s'est élevé à 9.782.591 F/CFP.

B. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Prévisions*	titrés	% titrés
0	0	0 %

*hors résultat reporté 2017 : 76.178.932 F/CFP

Aucune recette d'investissement n'a été constatée en 2018 sur ce budget annexe.

IV. LES RESTES A REALISER

Les restes à réaliser de l'exercice 2018 correspondent à des dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre 2018, pour chaque section pour laquelle il existe un acte d'engagement. Ils sont récapitulés dans les tableaux ci-après :

A. Les dépenses d'exploitation 2018 à reporter sur 2019

Chapitre	Compte	Libellé du Compte	NFA	Montant
011	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	812	4 246 125
011	611	SOUS TRAITANCE GENERALE	812	4 496 996
011	618	DIVERS	812	347 000
TOTAL DU CHAPITRE 011 :				9 090 121 F CFP

TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION À REPORTER SUR 2019 : 9 090 121 F CFP

B. Les dépenses d'investissement 2018 à reporter sur 2019

Chapitre	Compte	Libellé du Compte	NFA	Montant
6201	2155	OUTILLAGE INDUSTRIEL	812	3 163 500
6201	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (AUTRES)	812	42 547 542
6201	2312	IMMOBILISATIONS EN COURS TERRAINS	812	2 446 618
TOTAL DU CHAPITRE 6201 :				48 157 660 F CFP

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT À REPORTER SUR 2019 : 48 157 660 F CFP

V. LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre de section à section de ce budget annexe au titre de l'exercice 2018 (opérations ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie) sont récapitulées ci-dessous. Il s'agit essentiellement de dotations aux amortissements des immobilisations et de provisions.

LIBELLES	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
Amortissements et provisions :						
Amortissement des bâtiments	042	6811	37 407 658	040	28131	8 566 557
Amortissement autres immobilisations	042	6811		040	28188	28 834 591
Amortissement autres terrains	042	6811		040	28128	6 510
Autres provisions pour risques	042	6815	60 000 000	040	15182	60 000 000
TOTAL			97 407 658			97 407 658

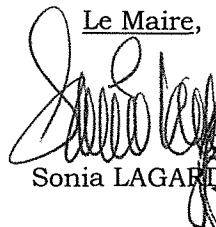
VI. CONCLUSION

Le compte administratif du budget annexe de la gestion des déchets ménagers présente donc pour l'exercice 2018 un résultat définitif excédentaire de 157.722.549 F/CFP. Il sera définitivement intégré au budget 2019 à l'occasion de l'affectation des résultats, après le vote du présent compte administratif.

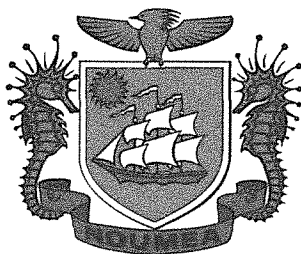
Au cours de l'année 2018, la Ville a poursuivi la stratégie engagée en matière de prévention des déchets, de réduction, d'enfouissement et d'amélioration du service rendu aux usagers. Les efforts déployés sur l'optimisation de la REOM ont permis de couvrir l'exploitation du SPIC, sans contribution du budget principal et sans hausse de la redevance.

Tels sont les éléments du compte administratif de ce budget annexe pour l'exercice 2018 que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 7 mai 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

03 JUIN 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 28 mai à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELRIEU, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le Maire, Sonia LAGARDE, se retire de la séance pour le vote du compte administratif du budget principal pour l'exercice 2018.

ETAIENT PRESENTS :

	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe CHEVILLON
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Daniel LEROUX	M.	Marc DESCHAMPS
DATE DE CONVOCATION	Mme	Françoise SUVE	M.	André WAMO
21.05.2019	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Isabelle LAFLEUR
	M.	Marc ZEISEL	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Sonia BACKES
	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Angélo PITO
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Dina REY
22.05.2019	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Mireille LEVY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Janine BAJON	Mme	Paule GARGON
	Mme	Karine DESTOURS		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Laurène CASSAGNE
conseillers en exercice	: 53	M.	Dominique SIMONET	M.	Patrick SENS
		Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	: 33	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Charlène SOERIP
Nombre de votants	: 44	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Liliane CONDOUMY
(11 procurations)		Mme	Sabine KAGY	M.	Gaël YANNO
		M.	Christophe OBLED	Mme	Félicia BALLANGER
<u>SORTIE DE :</u>		M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jonas TAOFIFENUA
M. Charles ERIC		Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Dominique KORFANTY

Monsieur Alexandre MACHFUL a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/ 425

relative à l'approbation du compte de gestion du Trésorier de la province Sud du budget annexe 2018
de la gestion des déchets ménagers du Maire

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 28 MAI 2019

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 portant création des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2015/1676 du 21 décembre 2015, modifiant l'annexe 1 de la délibération du conseil municipal n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 relative aux règles comptables de gestion des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/180 du 12 mars 2018 relative au budget annexe primitif de la gestion des déchets ménagers de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2018,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/181 du 12 mars 2018 relative aux autorisations d'engagement et aux crédits de paiement du budget annexe primitif de la gestion des déchets ménagers de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2018,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/468 du 12 juin 2018 portant affectation du résultat définitif de l'exercice 2017 du budget annexe de la gestion des déchets ménagers,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/617 du 31 juillet 2018 portant décision modificative n° 1 du budget annexe 2018 de la gestion des déchets ménagers,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/829 du 8 novembre 2018 portant décision modificative n° 2 du budget annexe 2018 de la gestion des déchets ménagers,

VU le compte administratif du budget annexe de la gestion des déchets ménagers du Maire pour l'exercice 2018,

VU le compte de gestion du budget annexe de la gestion des déchets ménagers du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2018,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/70 du 7 mai 2019,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 15 juin 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

03 JUIN 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le compte de gestion du budget annexe de la gestion des déchets ménagers du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2018 est arrêté ainsi qu'il suit :

Budget annexe des déchets ménagers	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	76.178.932	-	36.619.787	112.798.719
Exploitation	141.628.842	-	-39.457.231	102.171.611
TOTAL	217.807.774		-2.837.444	214.970.330

ARTICLE 2 /

Le compte administratif du budget annexe de la gestion des déchets ménagers du Maire est adopté en conformité avec le compte du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2018.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 28 MAI 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 29 MAI 2019

Le Président de la séance,

Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} Adjoint au Maire



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
AFFICHAGE - 1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 3 JUIN 2019
au Commissaire Délégué

et notifié le - 3 JUIN 2019
et / ou publié le
est exécutoire de plein droit.



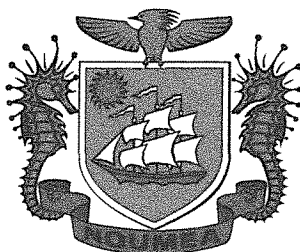
Pour le Maire et par délégation,

Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire
Chargé de la coordination municipale,
de l'action éducative, de la vie des quartiers
et de l'insertion.

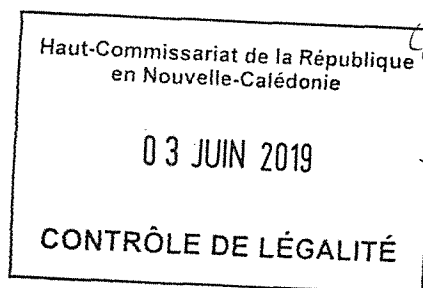
Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

03 JUIN 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



VILLE DE NOUMEA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 28 mai à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELRIEU, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le Maire, Sonia LAGARDE, se retire de la séance pour le vote du compte administratif du budget principal pour l'exercice 2018.

ETAIENT PRESENTS :

	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe CHEVILLON
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Daniel LEROUX	M.	Marc DESCHAMPS
DATE DE CONVOCACTION	Mme	Françoise SUVE	M.	André WAMO
21.05.2019	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Isabelle LAFLEUR
	M.	Marc ZEISEL	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Sonia BACKES
	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Angélo PITO
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Dina REY
22.05.2019	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Mireille LEVY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Janine BAJON	Mme	Paule GARGON
	Mme	Karine DESTOURS		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Laurène CASSAGNE
conseillers en exercice	: 53	M.	Dominique SIMONET	M.	Patrick SENS
		Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	: 33	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Charlène SOERIP
Nombre de votants	: 44	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Liliane CONDOUMY
(11 procurations)		Mme	Sabine KAGY	M.	Gaël YANNO
		M.	Christophe OBLED	Mme	Félicia BALLANGER
SORTIE DE :		M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jonas TAOFIFENUA
M. Charles ERIC		Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Dominique KORFANTY

Monsieur Alexandre MACHFUL a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/ 426
relative à l'approbation du compte administratif 2018 du budget annexe
de la gestion des déchets ménagers du Maire

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 20 MAI 2019

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 portant création des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2015/1676 du 21 décembre 2015, modifiant l'annexe 1 de la délibération du conseil municipal n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 relative aux règles comptables de gestion des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/180 du 12 mars 2018 relative au budget annexe primitif de la gestion des déchets ménagers de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2018,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/181 du 12 mars 2018 relative aux autorisations d'engagement et aux crédits de paiement du budget annexe primitif de la gestion des déchets ménagers de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2018,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/468 du 12 juin 2018 portant affectation du résultat définitif de l'exercice 2017 du budget annexe de la gestion des déchets ménagers,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/617 du 31 juillet 2018 portant décision modificative n° 1 du budget annexe 2018 de la gestion des déchets ménagers,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/829 du 8 novembre 2018 portant décision modificative n° 2 du budget annexe 2018 de la gestion des déchets ménagers,

VU le compte administratif du budget annexe de la gestion des déchets ménagers du Maire pour l'exercice 2018,

VU le compte de gestion du budget annexe de la gestion des déchets ménagers du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2018,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/70 du 7 mai 2019,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 15 mai 2019,

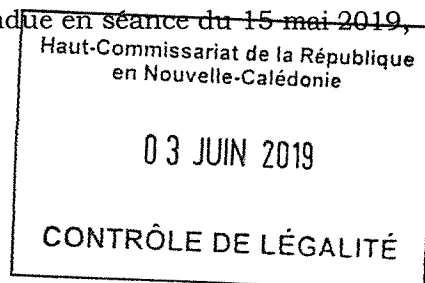
Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le compte administratif du budget annexe de la gestion des déchets ménagers du Maire pour l'exercice 2018 est arrêté ainsi qu'il suit :

./.



LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMUL DES SECTIONS	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Prévisions budgétaires	1 382 176 313	1 512 398 842	138 901 196	187 007 932	1 521 077 509	1 699 406 774
Réalisations	1 338 201 229	1 298 743 998	60 787 871	97 407 658	1 398 989 100	1 396 151 656
I – Résultat de l'exercice	39 457 231			36 619 787	2 837 444	
II – Résultats antérieurs reportés		141 628 842		76 178 932		217 807 774
III – Résultat de clôture (I + II)		102 171 611		112 798 719		214 970 330
Restes à réaliser	9 090 121		48 157 660		57 247 781	0
IV - Solde des restes à réaliser	9 090 121		48 157 660		57 247 781	
V – Résultat global de l'exercice (III + IV)		93 081 490		64 641 059		157 722 549

ARTICLE 2 /

Le compte administratif du budget annexe de la gestion des déchets ménagers du Maire est adopté en conformité avec le compte du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2018.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 20 MAI 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 29 MAI 2019

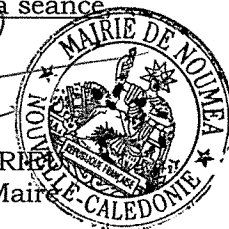
Le Président de la séance

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
AFFICHAGE - 1



Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} Adjoint au Maire



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **3 JUIN 2019**
au Commissaire Délégué

~~et notifié~~

et / ~~est~~ publié le **- 3 JUIN 2019**
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire

Chargé de la coordination municipale,
de l'action éducative, de la vie des quartiers
et de l'insertion.